



Flash Info

Retraites : Apaiser pour mieux co-construire

Alors qu'il est à peine sorti de la crise des « gilets jaunes », qui a révélé de profondes fractures de notre société et laissé beaucoup de rancœurs, notre pays s'enfonce à nouveau dans une crise sociale, celle de la nouvelle réforme des retraites.

Les grèves qui l'expriment fragilisent la cohésion nationale et affectent la vie quotidienne des usagers des services publics. Elles nous détournent d'autres chantiers essentiels : la réponse au défi climatique, le soutien au « green deal européen », la résorption des phénomènes d'exclusion de tous ordres, d'emploi notamment, qui minent profondément notre pays. En même temps, le souci d'éviter la « fin du monde », tout en réduisant les « fins de mois » difficiles, objet du Pacte du pouvoir de vivre dans lequel le Pacte civique a pris sa place, suppose un système de retraite juste, équitable, et économiquement efficace.

Il est donc primordial de sortir des graves difficultés actuelles dans les meilleures conditions possibles, par le dialogue et non par l'affrontement, et par la restauration de la confiance qui suppose une justice partagée. Nous faisons à cet égard cinq constatations et propositions :

1/ Le système actuel : généreux, trop complexe et souvent injuste

Le système des retraites français par répartition, qui redistribue 14% du PIB est l'un des plus généreux de l'Union européenne ; il est très proche de l'équilibre sur le plan financier (déficit de 1,8 md en 2018, soit moins de 0,1 point de PIB), grâce aux nombreuses réformes dont il a fait l'objet depuis 1993 et qui ont toujours été difficiles, le sujet étant chez nous particulièrement peu consensuel (Où en serait-on si on ne les avait pas faites ?). Mais, simultanément, il est complexe, difficile à lire avec ses 42 régimes difficiles à comparer les uns aux autres, donnant le sentiment que les salariés du secteur public sont favorisés ; il couvre mal les situations de travail précaires, où parfois l'on « cotise pour rien » et les carrières hachées. Son caractère redistributif, qui est réel (en faveur des familles nombreuses notamment), n'a jusqu'à présent pas suffisamment contribué à résoudre la question des carrières féminines, ni résolu celle des basses retraites (le minimum vieillesse, sous conditions de ressources, est actuellement de 868,20 euros pour une personne seule; il est aujourd'hui très proche de la retraite d'une personne qui a travaillé au SMIC toute sa vie).

2/ Une réforme légitime

L'objectif d'une réforme systémique permettant de passer à un système universel par points, généralisant ainsi le dispositif actuel des retraites complémentaires obligatoires du secteur privé, géré par les partenaires sociaux, est donc parfaitement légitime : dans ce nouveau régime, qui serait mis en place en 2025, le taux de cotisation serait progressivement le même pour tout revenu du travail (ou assimilé), 100 euros cotisés donneraient droit à une pension de 0,55 euros tout au long de la retraite, chacun pouvant ainsi connaître le montant de sa pension et partir en retraite au moment qu'il juge le plus opportun. Le système, dans son principe, est plus clair et plus égalitaire, et il a été validé par l'élection présidentielle, puisque le candidat élu en avait fait explicitement une priorité. Il est donc normal de le mettre en œuvre.

3/ De nombreuses dispositions restent à expliquer et préciser

Cela dit, un régime universel par points n'est pas non plus un remède magique et, on le sait, le diable git dans les détails : les conditions de mise en œuvre, comme souvent, sont déterminantes. Ce sont :

- les règles de fonctionnement du nouveau régime, indexation de la valeur du point, et mécanismes de redistribution interne notamment ;
- les modalités de passage du système actuel au nouveau, à quelle date, et selon quel mode de conversion des droits acquis en points.

Or, si le projet actuel du gouvernement donne un certain nombre de garanties importantes sur la valeur du point (indexée sur les salaires et non plus comme aujourd'hui sur les prix dans le mécanisme du report au compte), sur les avantages familiaux, et sur la retraite minimale (portée à 1000 euros, soit 85% du SMIC, en hausse de 15 % par rapport à la situation actuelle), beaucoup de questions restent à discuter telles que la pénibilité et les voies de passage d'un système à l'autre, notamment pour les régimes spéciaux. On notera dès à présent que la réforme des retraites entraîne une autre, essentielle, celle de la revalorisation de la condition enseignante. Sur tous ces sujets, il reste beaucoup à faire pour obtenir, sinon un consensus, du moins un compromis accepté et le retour de la confiance.

Il a par ailleurs été noté que, contrairement à la démarche suivie dans les pays d'Europe du nord, et malgré un travail administratif de grande ampleur et des innovations bienvenues dans le débat citoyen¹, « le gouvernement n'a presque pas communiqué d'éléments chiffrés, de simulation de variantes, d'impacts redistributifs des options envisagées » en sorte que, à ce stade, « notre pays est loin d'avoir démontré, à cette occasion, sa capacité au débat démocratique transparent² ».

4/ L'âge pivot : une provocation.

Dans ce contexte, l'adjonction d'une mesure dite « paramétrique » d'âge pivot, à 64 ans, parasite la réforme en mélangeant les genres, faisant deux réformes en une. Alors même que l'augmentation de la durée de cotisation pour l'obtention de la retraite à taux plein est déjà inscrite dans la loi et suit l'évolution favorable de l'espérance de vie, cette verrue sur la réforme apparaît comme provocatrice :

-Elle fixe l'attention sur un déficit qui n'est pas actuel, mais se manifesterait surtout en 2025 (entre 5 et 17 milliards selon le COR), et pourrait être résorbé par d'autres moyens³.

-Elle est foncièrement inéquitable puisqu'elle aboutit à augmenter la durée de cotisation des personnes entrées tôt sur le marché du travail, qui ont en général l'espérance de vie la plus courte. Elle contredit ainsi frontalement le principe de justice qui fonde la réforme.

Elle doit selon nous être purement et simplement retirée.

5/ Eviter tant la précipitation que l'enlisement et négocier vraiment

Au vu de ces constatations, l'adoption envisagée du projet de loi au Conseil des Ministres du 22 janvier laisse peu de temps. Il y a grand besoin d'une période suffisante de négociation réelle avec les partenaires sociaux pour préciser les modalités de la réforme et de la gouvernance future, maintenant que, depuis le 11 décembre, ses axes principaux sont connus. Un passage en force accroîtra les mécontentements et la méfiance collective, et se retournera contre le projet lui-même. A chacun de prendre ses responsabilités et d'apporter sa contribution pour améliorer les dispositions par la négociation et sortir par le haut de l'affrontement en cours.

¹ Notamment un atelier citoyen qui a abouti à un intéressant avis.

² Antoine Bozio, « Difficile de se départir de l'impression d'un formidable gâchis », le Monde du vendredi 13 décembre.

³ Y compris l'amélioration des conditions d'emploi des séniors qui rendrait plus acceptable un allongement de la vie au travail parallèle à celui de l'espérance de vie.